



Séance d'information

Passage aux conteneurs à puce
Janvier 2023



Structure de la présentation

- I. **INTRADEL, notre intercommunale**
- II. Pourquoi un nouveau système ?
- III. Le projet en pratique
- IV. Le tri : règles pratiques
- V. Communication
- VI. Démarches administratives
- VII. Coûts

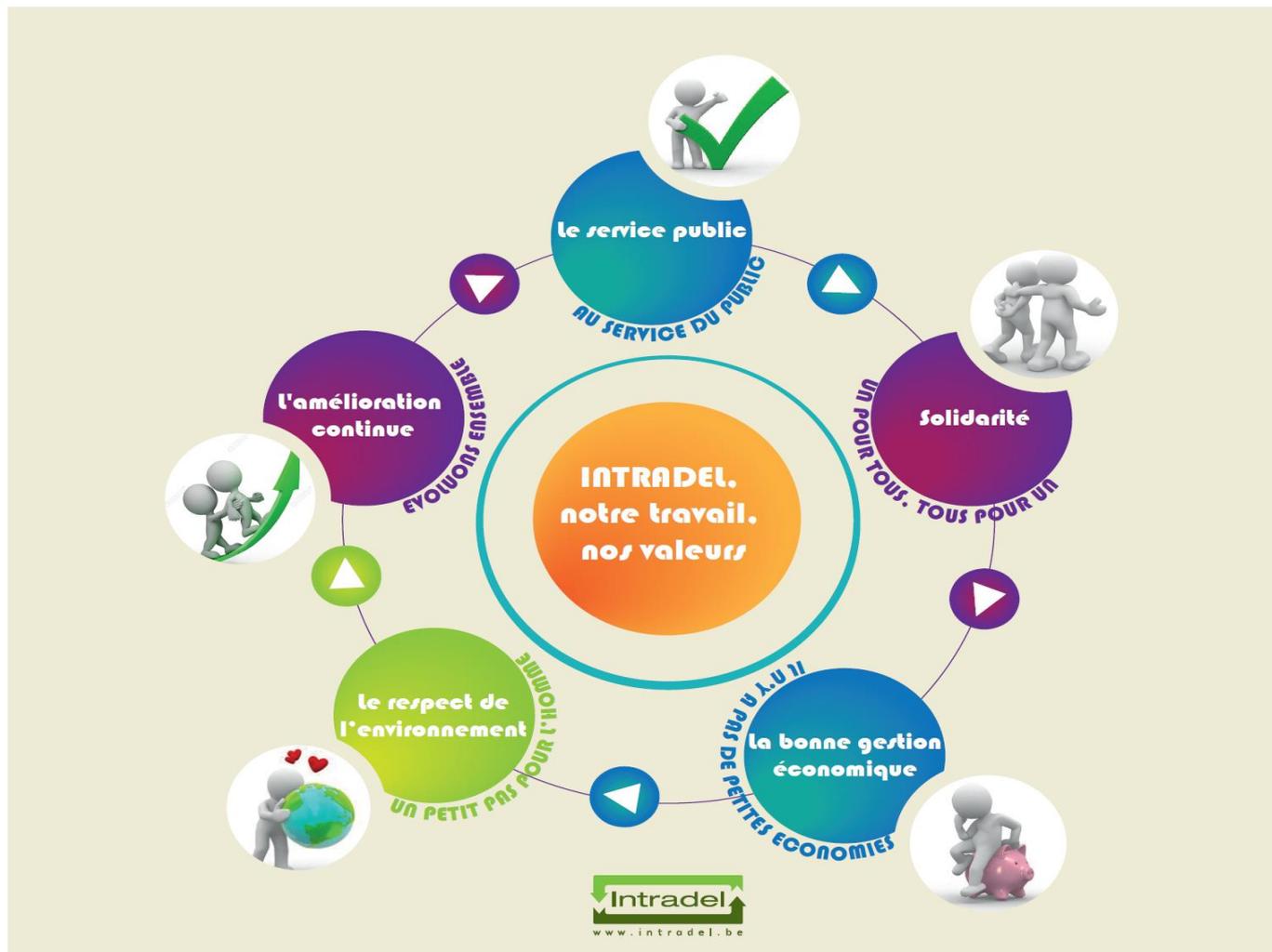


INTRADEL : une société publique pour le public

- Une société intercommunale 100 % publique
- 72 communes affiliées de la Province de Liège
- Au service de 1.033.350 habitants

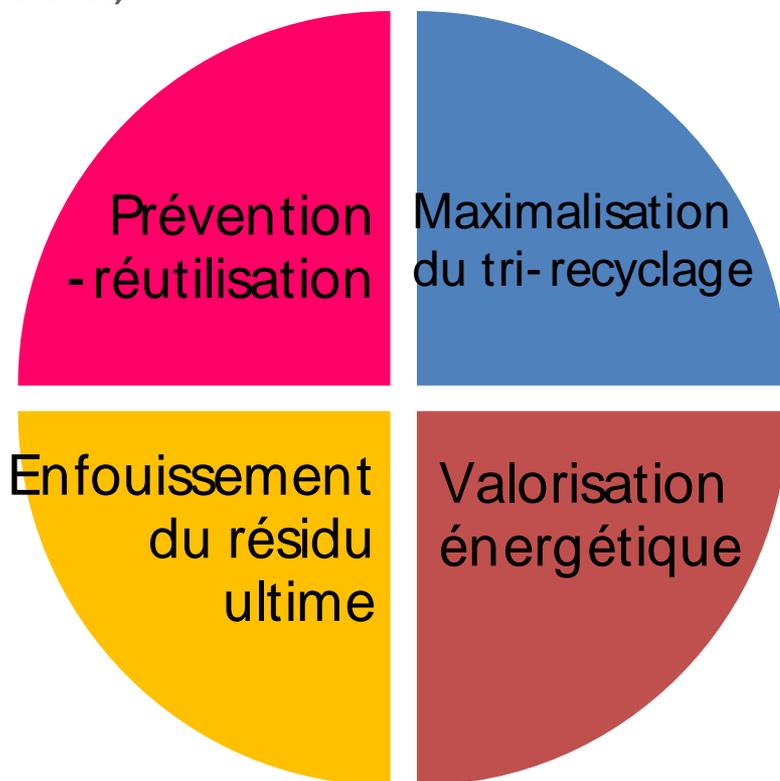


INTRADEL : une société avec des valeurs



INTRADEL : une mission d'intérêt public

Cellule prévention – Animateurs de terrain
Actions dans les écoles, sur les marchés,
Promotion du réutilisable
Calendrier des collectes
Compostage à domicile
Guide du réemploi
SoFIE
Ressourcerie du Pays de Liège
...



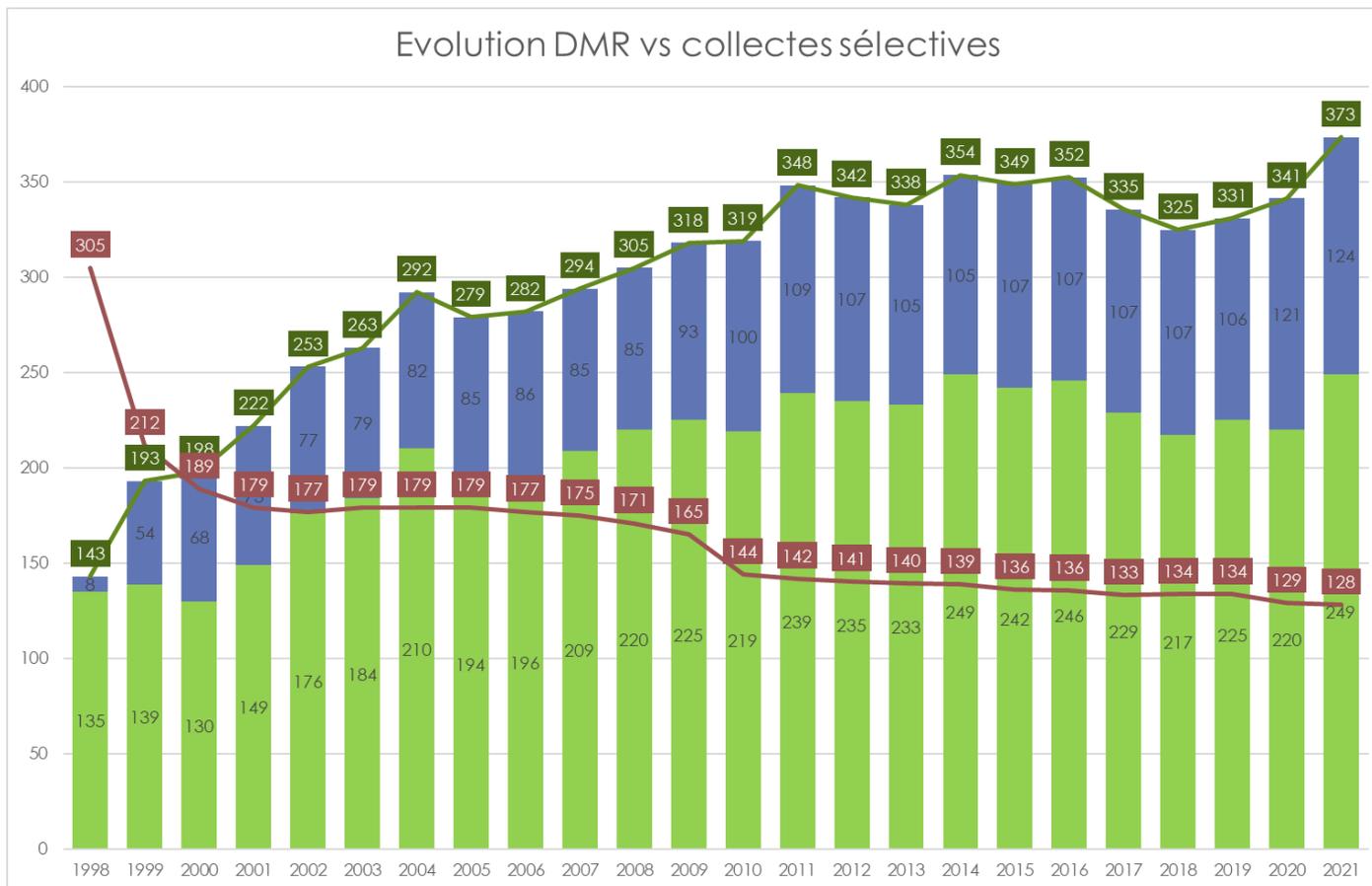
49 recyparcs
2.200 bulles à verre
Collecte p-à-p
PMC/PC/Organiques
Centre de tri PMC
Démantèlement des DEEE
Centre de compostage
Centres de recyclage,...

Hallembaye CET de classe 2
SIDEKO - CET de classe 3

Uvélia
AVE (biomasse)
Valorical



Evolution globale des déchets ménagers



- Déchets ménagers résiduels
- Collectes sélectives
- Collectes en porte à porte
- Recyparc

Evolution des collectes sélectives (organiques, PMC, papiers-cartons, bulles à verres et recyparc) et des collectes de déchets ménagers résiduels



Structure de la présentation

- I. INTRADEL, notre intercommunale
- II. Pourquoi un nouveau système ?**
- III. Le projet en pratique
- IV. Le tri : règles pratiques
- V. Communication
- VI. Démarches administratives
- VII. Coûts



Pourquoi les conteneurs ?

Pourquoi mettre en place la collecte
séparée des déchets organiques?



Pour répondre au contraintes légales actuelles

➤ Cadre européen → Directive 2008/98/CE :

Cadre légal pour le traitement des déchets de l'U.E.

Collecte séparée des ORG pour fin 2023

➤ Cadre régional → Divers décrets :

- **Collecte séparée des déchets résiduels & des déchets organiques** : 2025 (PWDR) mais 2023 (Dir. Nv)
- **Principes financiers** (objectifs : diminuer la production de déchets & collecter sélectivement des déchets ménagers)
 1. **Coût-vérité** (principe du « pollueur-payeur » → les coûts de la gestion des déchets ménagers doivent être supportés par les citoyens au travers de la taxe communale)
 2. **Prélèvement sanction** (communes dont la quantité annuelle de déchets ménagers collectés non sélectivement excède les seuils sont redevables d'une taxe)
 3. **Taxes** sur l'incinération évoluent à la hausse & **encouragement** de la collecte sélective des déchets organiques

POUR DES RAISONS ENVIRONNEMENTALES

➤ Augmentation du recyclage des déchets produits

- Environ **40 %** des déchets ménagers sont **organiques** (DMO)
- Pour cette fraction : **recyclage possible**

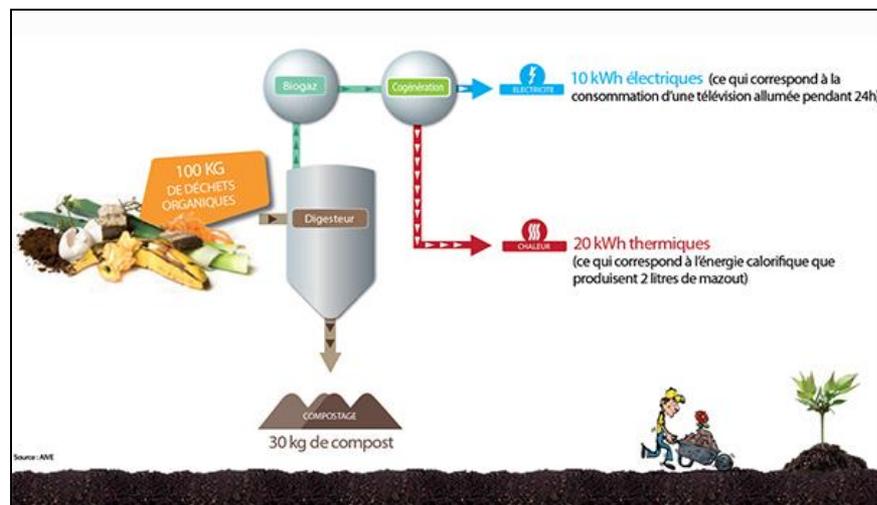
Ils peuvent être recyclés par biométhanisation, un procédé permettant la production d'énergie verte et de compost de qualité.

- **Tri à la source** nécessaire

➤ Amélioration de la propreté publique

- suppression des sacs éventrés sur la voirie
- lutte contre dépôts sauvages par suivi des « non-utilisateurs »

➤ Réduction de la quantité de déchets produits (« Le meilleur déchet, c'est celui qui n'est pas produit » → cf. supra (chiffres))



RÉSULTATS DES COLLECTES SUR LES 53 COMMUNES

167 kg/hab.an de déchets résiduels (en 2008)



142 KG/HAB.AN

38 kg de déchets organiques

104 kg/hab.an de déchets résiduels



EXPLICATIONS DE LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



- Amélioration du tri sélectif des déchets (augmentation dans les recyparcs et les collectes sélectives en porte-à-porte)



- Intensification du Compostage à domicile
- Sortie des déchets des commerçants (les DIB)



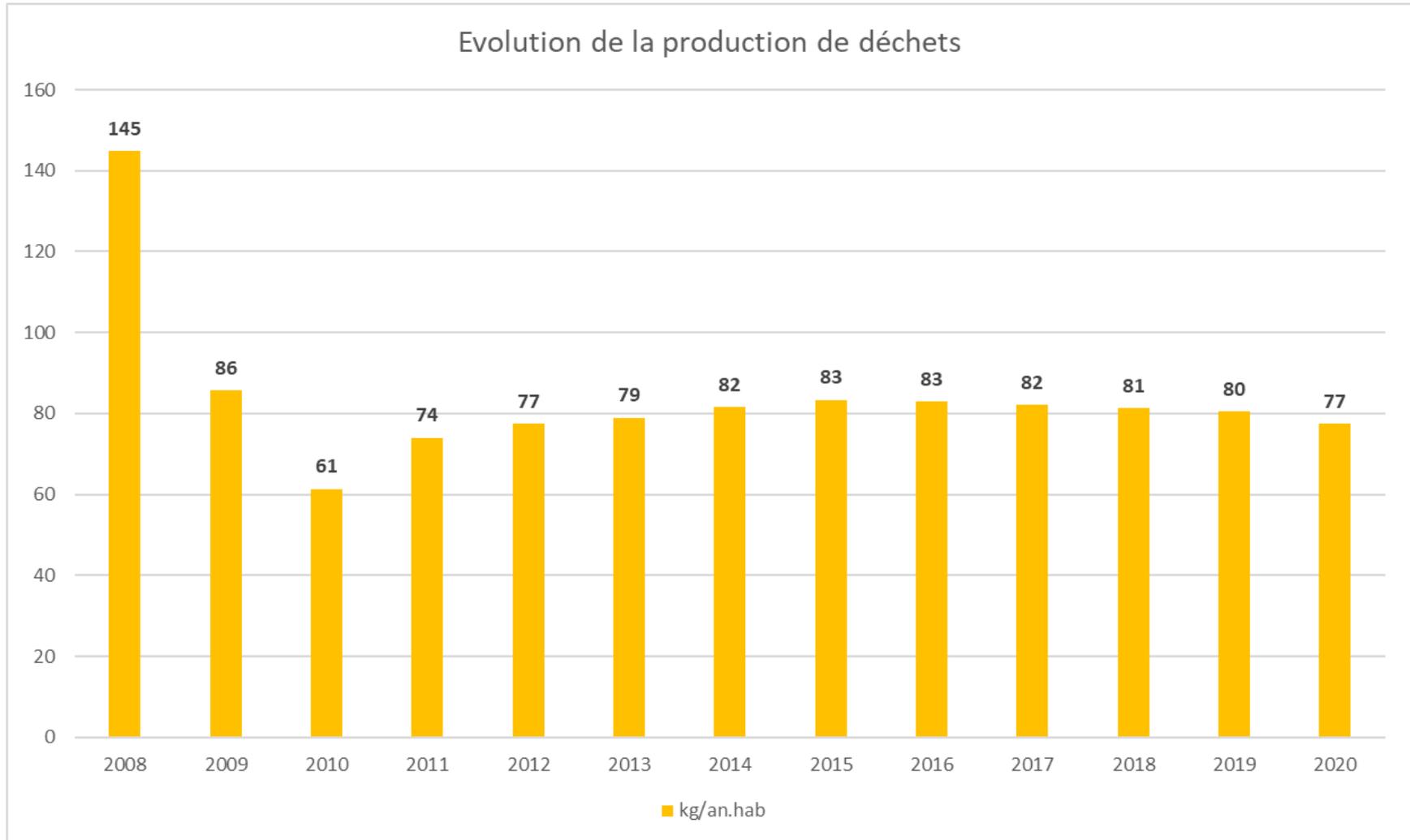
Evolution globale des déchets ménagers résiduels

Communes	DMR 2021	Δ%	Communes	DMR 2021	Δ%
TINLOT	71	-35%	VERVIERS	99	8%
HERVE	72	6%	CHAUDFONTAINE	100	1%
NEUPRE	74	19%	AMAY	101	7%
OLNE	76	6%	HANNUT	103	4%
BASSENGE	78	-51%	DISON	104	4%
ANTHISNES	79	10%	BERLOZ	104	5%
AUREL	80	4%	COMBLAIN	105	7%
SPRIMONT	81	6%	OREYE	105	4%
WELKENRAEDT	82	10%	WASSEIGES	106	9%
FERRIERES	82	8%	WAREMME	107	1%
NANDRIN	82	2%	DONCEEL	109	-7%
PLOMBIERES	84	8%	SAINTE-GEORGES	109	3%
OUFFET	85	6%	AYWAILLE	109	3%
BAELEN	86	7%	OUPEYE	110	-1%
CLAVIER	86	6%	THIMISTER-CLERMONT	111	0%
BEYNE-HEUSAY	86	-54%	HAMOIR	112	-2%
VILLERS	88	2%	GRACE	118	4%
ANS	89	-50%	FLEMALLE	119	0%
MODAVE	90	9%	WISE	120	3%
LONTZEN	90	9%	JALHAY	123	-1%
FAIMES	91	8%	ENGIS	124	7%
BRAIVES	92	0%	SERAING	127	2%
BURDINNE	92	4%	HUY	129	5%
LINCENT	93	0%	SPA	129	10%
FLERON	94	1%	THEUX	130	0%
BLEGNY	94	-1%	PEPINSTER	131	-1%
REMICOURT	95	6%	LIMBOURG	133	-1%
ESNEUX	95	0%	HERSTAL	133	1%
CRISNEE	96	-1%	SAINTE-NICOLAS	141	2%
MARCHIN	97	5%	RAEREN	141	7%
GEER	97	-8%	DALHEM	149	4%
VERLAINE	97	1%	JUPRELLE	157	-6%
WANZE	98	5%	KELMIS	159	1%
AWANS	98	4%	EUPEN	162	4%
FEXHE HT CLOCHER	98	7%	SOUMAGNE	162	5%
TROOZ	98	-1%	LIEGE	200	1%

En 2008, (avant passage Intradel):
145 kg



Exemple avec la commune de Sprimont



POUR DES RAISONS SOCIALES

- Permet l'amélioration des conditions de travail
- Réduit la pénibilité du personnel de collecte :
 - ➔ Sacs de plus en plus lourds
 - ➔ Charge soulevée au quotidien par le personnel de collecte = 12 à 15 tonnes par jour
 - ➔ Blessures et coupures au travers des sacs



Structure de la présentation

- I. INTRADEL, notre intercommunale
- II. Pourquoi un nouveau système ?
- III. Le projet en pratique**
- IV. Le tri : règles pratiques
- V. Communication
- VI. Démarches administratives
- VII. Coûts



Le projet en pratique



Les ménages

Dotation

Schéma principal : **2 conteneurs / ménage** :

- 1 pour les déchets résiduels (noir)
- 1 pour les déchets organiques (vert)

Volumes : 40 litres – 140 litres – 240 litres



Dotation de base:

- Isolé et 2 pers.: conteneur résiduel 140l et organique 40l
- 3 pers. et +: conteneur résiduel 240l et organique 140l

Possibilité de changer de volume **gratuitement**



Schéma dérogatoire: Collecte en **SACS**

Environ 90 à 95 % des ménages couverts par les conteneurs

→ Le reste des ménages restera en sacs

Raison d'être de ces sacs dérogatoires ?

- Impossibilités techniques : rue trop étroite, chemin inaccessible, etc.

Les sacs de demain seront **DIFFERENTS**, pour permettre la collecte sélective

Dotation :

- Sac organique
- Sac DMR

Principe du **coût vérité** respecté par le biais d'une dotation de base (inclue dans la taxe de base) proportionnelle aux kilos compris dans la taxe de base pour chaque fraction



Collecte hebdomadaire en camion bi-compartmenté

Début collecte en conteneurs = FIN DES SACS



Compartiment pour les déchets organiques →

Compartiment pour les déchets résiduels



Uniformisation des collectes

Les papiers/cartons et les PMC :

Les mercredis toutes les 2 semaines, dans la continuité du calendrier 2022 pour toute la commune de Theux

Déchets organiques et résiduels :

Tous les mercredis pour toute la commune de Theux

- **Première collecte de vos conteneurs le 4 janvier 2023**

Information importante:

La distribution des sacs dérogatoires se fera uniquement à l'Administration communale



Les non-ménages

Rappel : Les « non-ménages » (ASBL, kiné, commerçants, industries, etc.) sortent théoriquement du système Intradel de collecte en doubles-conteneurs.



Collecteurs privés

TOUTEFOIS, une partie de ces « non-ménages » ont un profil de production de déchets (type, quantités) qui se rapproche de celui d'un ménage



Volonté de la commune de proposer une solution pour ces cas particuliers



Structure de la présentation

- I. INTRADEL, notre intercommunale
- II. Pourquoi un nouveau système ?
- III. Le projet en pratique
- IV. Le tri : règles pratiques**
- V. Communication
- VI. Démarches administratives
- VII. Coûts



Règles pratiques de tri



Les déchets organiques

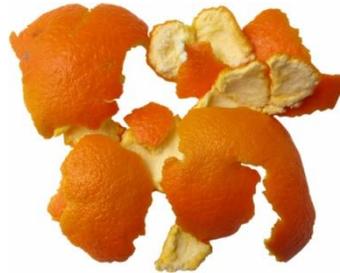


ou



Déchets de cuisine

- ✓ Restes de repas
- ✓ Marcs de café
- ✓ Sachets de thé
- ✓ Épluchures de fruits et de légumes
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Coquilles de moules
- ✓ Coques de noix, etc.)
- ✓ Os



Déchets de jardin

- ✓ Plantes d'appartement
- ✓ Herbes
- ✓ Fleurs fanées
- ✓ Petites branches



Mais aussi....

- ✓ Papier essuie-tout
- ✓ Mouchoirs et serviettes en papier
- ✓ Cartons à pizza
- ✓ Sachets en papier (pain, viennoiseries...)
- ✓ Litières biodégradables pour animaux



Trucs & astuces

Emballer ses déchets de nourriture en petites quantités (dans une feuille de papier-journal, un sac à pain en papier ou sac biodégradable).



Mélanger ses déchets de cuisine avec des déchets du jardin ou de la sciure de bois

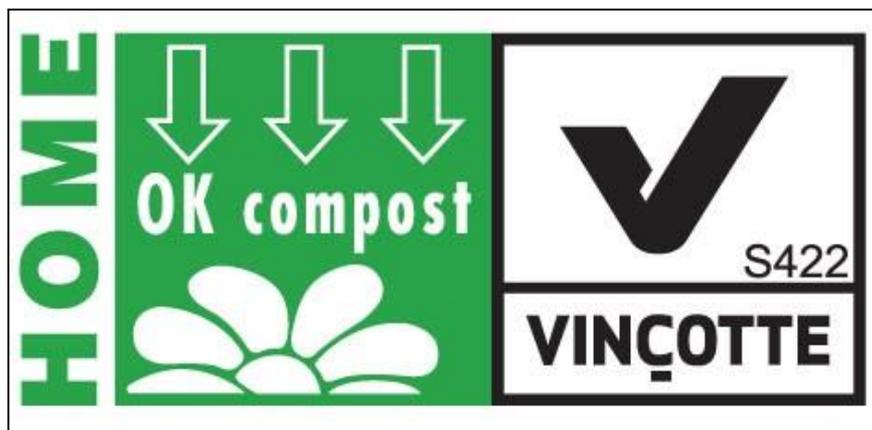
Verser du **vinaigre blanc** pour supprimer les odeurs

Froisser et placer quelques **feuilles de papier-journal** ou un carton de pizza dans le fond de son conteneur vert

Et surtout, ne pas hésiter à sortir son conteneur vert plus fréquemment en période de fortes chaleurs !



Vous trouverez sur les sacs biodégradables le logo suivant :



Vous en trouverez dans les commerces de votre région



Contrôle qualité



BRAVO !

MERCI D'AVOIR TRIÉ

Vos déchets organiques serviront à produire un compost de qualité pour les sols et à produire de l'électricité

ENSEMBLE, DÉRONS MIEUX NOS DÉCHETS

infos

ATTENTION

CONTENEUR DÉFECTUEUX

Votre conteneur est endommagé?
→ Nous le réparons ou le remplaçons GRATUITEMENT

Votre puce est défectueuse?
→ Nous la remplaçons GRATUITEMENT

NOUS AVONS CONSTATÉ QUE :

Votre puce est défectueuse

Votre conteneur est abîmé

- Couvricle
- Roue(s)
- Conteneur fendu

Autre :

Merci de contacter INTRADEL au plus vite pour solutionner votre problème et permettre d'effectuer des réparations si nécessaire. **SANS QUOI, VOTRE CONTENEUR NE POURRA PLUS ÊTRE VIDANGÉ.**

DATE :

infos

AVERTISSEMENT

ERREURS DE TRI

Le contenu de votre conteneur vert n'est pas conforme

ERREUR(S) DE TRI CONSTATÉE(S)

Déchets résiduels

Sacs non biodégradables
Un sac biodégradable comporte ce logo :

Textile

PMC / emballages

Autres :

Exceptionnellement, vos déchets organiques ont été collectés ce jour. Si des erreurs de tri devaient persister, votre conteneur vert ne sera plus vidé.

infos

REFUS DE COLLECTE

NON VIDANGÉ

Le contenu de votre conteneur vert n'est pas conforme

ERREUR(S) DE TRI CONSTATÉE(S)

Déchets résiduels

Sacs non biodégradables
Un sac biodégradable comporte ce logo :

Textile

PMC / emballages

Autres :

Les déchets organiques sont transformés en compost et utilisés dans l'agriculture. Les déchets non conformes doivent être placés dans votre conteneur noir. Un courrier, accompagné d'un guide de tri vous sera envoyé prochainement.

infos

Les papiers - cartons



Papiers-Cartons



Vides, propres et secs. Sans film plastique.



Visez le conteneur
des déchets résiduels



Visez le conteneur
des déchets organiques

Les PMC

1/01/2023 -> tout dans **1 seul sac**



ou





Emballages Plastiques Rigides



Bouteilles

Flacons



Barquettes et rapiers



Pots et tubes



Emballages Plastiques Souples



Films



Sacs et sachets



Emballages Métalliques



Canettes et
boîtes de conserve

Aérosols
alimentaires
et cosmétiques



Barquettes
et rapiers

Couvercles

Bouchons
et capsules



Cartons à boissons



**-8
kilos**

Grâce aux nouvelles consignes de tri élargies, vous aurez beaucoup moins de déchets résiduels. Jusqu'à 8 kg d'emballages supplémentaires par habitant iront dans le sac bleu et le sac transparent chaque année.



CE QUI EST INTERDIT DANS LE SAC BLEU

- ❌ Emballages avec bouchon de sécurité enfant: 
- ❌ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants: 
- ❌ Les emballages avec une contenance supérieure à 8L.
- ❌ Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone.
- ❌ La frigolite.
- ❌ Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, etc. 

INTERDIT – À trier dans les déchets résiduels:



ATTENTION



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-le dans le sac transparent et la barquette dans le sac bleu.



Les bulles à verre

Le verre transparent



Le verre coloré



Acceptés :

- Les bocaux
- Les bouteilles



Refusés :

- Les assiettes
- Les ampoules
- Les miroirs
- Les plats allant au four
- Etc.



Les recyparcs

- 49 dans la zone d'Intradel
- Accès gratuit sur présentation de la carte d'identité + accès payant PME
- Plus de 30 matières différentes collectées



Les déchets résiduels



ou



Tout ce qui n'est pas repris dans le cadre des services de collectes sélectives mis à la disposition de la population (collectes d'organiques, P.M.C, papiers-cartons, recyparcs, bulles à verre, encombrants).

Exemples :

- coton tige, sac aspirateur
- vieux textiles, cendres, poussières, cheveux, litières, ...;
- Langes (adultes ou enfants)



Structure de la présentation

- I. INTRADEL, notre intercommunale
- II. Pourquoi un nouveau système ?
- III. Le projet en pratique
- IV. Le tri : règles pratiques
- V. Communication**
- VI. Démarches administratives
- VII. Coûts



Communication

INTRADEL



Courriers pour les ménages

Mailing 1 (début octobre):

- Annonce du projet
- Mise à jour infos ménage
- Annonce le type de conteneurs prévu par ménage
- Possibilité de modification:
 - 0800/99154
 - www.intradel.be

Mailing 2 (début novembre) :

- Confirmation du choix des conteneurs
- Annonce la date de livraison des conteneurs
- Guide du tri

Distribution des conteneurs (début décembre) :

- Livraison des conteneurs à domicile
- pas besoin d'être présent
- Guide du tri sur le conteneur + étiquette avec adresse



Structure de la présentation

- I. INTRADEL, notre intercommunale
- II. Pourquoi un nouveau système ?
- III. Le projet en pratique
- IV. Le tri : règles pratiques
- V. Communication
- VI. Démarches administratives**
- VII. Coûts



Démarches administratives



Déménagements

- Les conteneurs sont attachés à une habitation.
- Il faut les considérer comme des compteurs d'eau ou d'électricité.
- Lorsqu'un habitant déménage, il doit le signaler à Intradel via un formulaire de déménagement.
- Nous ne procéderons à aucun changement de statut d'adresse sans que ce formulaire nous ait été transmis.
- Le sceau communal **devra y être apposé.**

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site www.intradel.be et le service population veillera à en avoir à disposition.

CONTENEURS A PUCE - FORMULAIRE

Logement(s) concerné(s) – Changement de titulaire

Ce document est à transmettre à INTRADEL, soit :

par courrier : INTRADEL Service COLLECTES Pré Wigi - 4040 Herstal
 par fax, au numéro : 04/ 240.46.33.
 par email, à l'adresse : intradel@intradel.be

Pour tout renseignement complémentaire : INTRADEL **04/ 240.74.74.**

Chef de ménage concerné :

Nom : Prénom :

Numéro National (obligatoire) : - - - - -

Numéro de GSM / téléphone :

Adresse e-mail :

ANCIENNE ADRESSE :

Rue : N° : Bte :

CP : Localité :

Date de départ (date à laquelle seront bloqués les conteneurs) : / /

NOUVELLE ADRESSE :

Rue : N° : Bte :

CP : Localité :

Date de d'arrivée (date à laquelle seront activés les conteneurs) : / /

Nom du chef de ménage sortant : Prénom :

Numéro National : - - - - -

Identification des conteneurs : (s'il n'y a pas de conteneur présent à l'adresse, indiquer ce que vous désirez dans la partie « nouveau vol. demandé »)

Type de conteneur	Volume existant	N° de puce	Nouveau vol. demandé
Résiduel (gris)	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L	-----	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L
Résiduel (badge)		-----	
Organique (vert)	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L	-----	<input type="checkbox"/> 40 L <input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L
Papier-Carton (jaune)	<input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L	-----	<input type="checkbox"/> 140 L <input type="checkbox"/> 240 L

Date	Sceau communal OBLIGATOIRE	Signature du chef de ménage, précédée la mention <u>recopiée</u> "Lu et approuvé"
------	---------------------------------------	---

Intradel est attachée au respect de la vie privée et accorde une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données, voir au verso →

Formulaire type de déménagement à remplir de façon contradictoire entre l'occupant sortant et l'occupant arrivant (sera proposé en format papier via la commune ou téléchargeable via le site d'INTRADEL)



RGPD

Règlement général sur la Protection des Données

L'exigence de fourniture des données à caractère personnel :

La fourniture des données à caractère personnel portées sur le formulaire de déménagement est obligatoire pour pouvoir acter les changements de titulaires/volumes de conteneurs prévus par le formulaire.

La non-fourniture ou le retrait des données portées sur ce formulaire pourrait avoir comme conséquences l'impossibilité pour Intradel de traiter la demande de changement, de clôturer le dossier du titulaire sortant et d'activer le dossier du titulaire entrant.

Les catégories de destinataires :

Les destinataires des données à caractère personnel sont :

- les services internes d'Intradel amenés à traiter votre demande ;
- les communes affiliées ;
- la société en charge des livraisons et des interventions sur les conteneurs ;
- les services de police à la demande du Parquet ou de l'Auditorat du travail.



RGPD

Règlement général sur la Protection des Données

Intradel a désigné un **délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO)**. Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD.

Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité.

Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD.

Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse dpo@intradel.be ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Intradel scrl** – à l'attention du DPO – Pré Wigi, 20 à 4040 Herstal.



Mon conteneur en ligne

→ SIMULATION DU NOMBRE DE LEVÉES / MÉNAGE ET DE KILOS

Information sur un titulaire de conteneurs

1 Janvier 2012

31 Décembre 2012

Recherche

Résultats pour la période du: 01-01-2012 au 31-12-2012



» Particuliers » Ecoles » Communes » Presse » L'intercommunale

Comment produire moins de déchets ?

- Les recyparcs
- Les bulles à verre
- Les collectes en porte-à-porte
- Outils de traitement
- Que deviennent mes déchets ?
- Le guide du tri
- Le calendrier des collectes

Mon conteneur en ligne

> Ma production de déchet

→ **Ma production de déchets**

Log in

Nom d'utilisateur Mot de passe

Mémoriser

LogIn

NOM	RUE	
Christian David Marie Ghislain Marlier	Rue Lambert Daxhelet (MAR)	B
CATEGORIE:		Ménag
NOM:		Marlie
ADRESSE:		Rue L BURDI
COMPOSITION DE MENAGE:		4
ACTIF		Depuis
FRACTION	VOLUME	NR. PUCE
ORGANIQUE	140	4000124638
ANNEE	Nombre de vidanges	Kilos
04-01-2012	1	22.0
08-02-2012	1	21.0
22-02-2012	1	26.5
28-03-2012	1	45.0
25-04-2012	1	27.0
23-05-2012	1	22.0
06-06-2012	1	11.5
20-06-2012	1	16.5
04-07-2012	1	14.5
01-08-2012	1	11.0
18-08-2012	1	18.0
05-09-2012	1	12.0
10-10-2012	1	26.5
14-11-2012	1	18.0
19-12-2012	1	32.0
2012	15	323.5

Structure de la présentation

- I. INTRADEL, notre intercommunale
- II. Pourquoi un nouveau système ?
- III. Le projet en pratique
- IV. Le tri : règles pratiques
- V. Communication
- VI. Démarches administratives
- VII. Coûts**



Le coût



Mécanisme de taxation

- Année de référence: 2023 (01/01 au 31/12):

Taxe de **BASE** -> forfaitaire / **TOUS** les ménages

- Année de référence +1 (càd 2024):

Taxe de **BASE** -> forfaitaire / **TOUS** les ménages

+

Taxe **COMPLEMENTAIRE** -> Individualisée / **PAS TOUS** les ménages

(Cette taxe complémentaire concernera les éventuels
dépassements de la taxe de l'année précédente)

-> Taxe nouvelle **PLUS JUSTE** (plus proche des comportements réels)
... tout en restant **solidaire**



Quels sont les coûts liés à la gestion des déchets ménagers ?

- En moyenne, à l'échelle régionale, ces 4 postes se répartissent comme suit, avec des variabilités par sous-régions liées aux spécificités des territoires (urbain, rural, forte fréquentation touristique...):



Au final, les dépenses restent nettement supérieures aux recettes et la gestion des déchets ménagers représente donc un coût. En Wallonie, il est obligatoire de le répercuter aux bénéficiaires, à savoir les citoyens, à travers la taxe déchet. C'est le mécanisme du « coût-vérité ».

A partir du 1^{er} janvier 2023 (ménages)

La taxe forfaitaire ou service minimum comprend :

- La mise à disposition de conteneurs et de badges
- Un nombre de vidanges des conteneurs par ménages
- Un nombre de kilos de déchets résiduels par habitant
- Un nombre de kilos de déchets organiques par habitant
- Un rouleau de 20 sacs PMC et la collecte bimensuelle des PMC et cartons
- L'accès au réseau des recyparcs et aux bulles à verre
- Ramassage des encombrants via RCYCL
- Pour les contribuables aux sacs Intradel (sacs dérogatoires) :
fourniture sacs résiduels de 60 litres/hab/an et de sacs à déchets organiques biodégradables de 30 litres/hab/an



Taxe forfaitaire

Valable du 1/01/2023 au 31/12/2023

➤ Isolé	40 €
➤ Ménage de 2 pers	80 €
➤ Ménage de 3 pers	100 €
➤ Ménage de 4 pers et +	120 €

- **30 levées** des conteneurs / **ménage** (pour les 2 fractions)
- **50 kg** / **habitant** de **déchets résiduels**
- **25 kg** / **habitant** de **déchets organiques**

Si « **exceptions sacs** » → conteneur(s) remplacé(s) par :

- **10 sacs** pour **déchets organiques** (30 litres) / **habitant**
-> Avec maximum 3 x 10 sacs par ménage/an
- **10 sacs** pour **déchets résiduels** (60 litres) / **habitant**
-> Avec maximum 3 x 10 sacs par ménage/an



Taxe complémentaire (éventuelle)

Pour les contribuables qui utilisent les conteneurs :

- Levée: **0,85 €** / levée
- D.M. résiduels :
 - **0,65 €**/kg de 50 à 60kg/hab.an
 - **1,10 €**/kg au-delà de 60kg/hab.an
- D.M. organiques :
 - **0,07 €**/kg au-delà de 25kg/hab.an

Pour les « exceptions sacs » : via l'achat de sacs supplémentaires

- **20 €** le rouleau de 10 sacs « Intradel » de 60 litres (DM résiduels)
- **4 €** le rouleau de 10 sacs « Intradel » de 30 litres (DM organiques) biodégradables

Non-Ménages & 2d résidents

(petits indépendants, prof. libérales, maisons de vacances...)

Taxe fixe 35 €

- Mise à disposition d'un jeu de conteneurs
- Collecte hebdomadaire des conteneurs
- Collecte toutes les 2 semaines des PMC et papiers-cartons



Tous les kilos et toutes les levées produits seront comptabilisés et dus dans la taxe complémentaire (tarifs identiques à la taxe complémentaire)



Mesures sociales

(situation au 1/01/2023)

- **Ménages avec enfant(s) de moins de 3 ans** : le service minimum est augmenté de 125kg de déchets résiduels/an.enfant de – 3 ans et 25 levées
- **Abattement fiscal pour l'achat de langes réutilisables** – montant équivalent à la prime Intradel avec un maximum de 100€
- **Gardiennes ONE, crèches** : abattement fiscal de 50kg/an.enfant temps plein
- **Incontinence et dialyse...**: le service minimum est augmenté de 250kg de déchets résiduels/an.personne et 25 levées (sur base d'une attestation médicale)



Consultation & analyse des données



[QUI SOMMES-NOUS ?](#) [CENTRE DE DOCUMENTATION](#) [FAQ](#) [PRESSE](#) [POINTS DU RÉEMPLOI](#) [ESPACE COMMUNE](#)



[Produire moins de déchets](#) [Trier ses déchets](#) [Que deviennent mes déchets ?](#) [Actualités](#) [Événements](#) [Visites et animations](#) 

BLENGNY

Date : 1 Janvier 2019

ACTUALISER

Statistiques

Recherche

Vidanges et kilos

Cont. Non utilisés

Déconnexion

Statistiques sur les ménages

Nb d'habitants :	13004
Nb de ménages :	5546

Statistiques sur les adresses

Nb adresses habitées :	5620
Nb adresses inhabitées :	464

% conteneurs et sacs

TYPES	MENAGES	%
Conteneurs	5205	92.62%
Sacs	391	6.96%
Exonérés	22	0.39%
Total	5620	

Merci de votre attention !



www.intradel.be

Si tu tries,
t'as tout compris !



www.intradel.be